

**LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)**

**CANAL DE LA BARRE-DE-MONTS**

Département de LOIRE-ATLANTIQUE / Commune de LA BARRE-DE-MONTS (85550)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Route départementale n°22	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b> Le canal est considéré comme celui qui relie la Barre-de-Monts à la baie de Bourgneuf. La route départementale n°22 est mentionnée sur le Scan Littoral. Numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2 coté aval de la route (porte écluse).</p> <p>Positionnement <b>connu précisément</b> (incertitude &lt; 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

